



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 06/11/2024
Date d'affichage de la convocation : 06/11/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 12/11/2024

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

15 NOV. 2024

ID : 033-213301435-20241112-2024_076-DE

Délibération n° 2024-076

Mardi 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze du mois de novembre à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six novembre deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Cyril CHERIGNY

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE
ADAPTEE N°2024-INV-003 SUR LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE**

Vu la délibération n°2024-020 du 18 mars 2024 relative au lancement d'un appel d'offres pour la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune,
Vu le lancement de l'appel d'offres le 23 août 2024,
Vu la date limite de réception des offres fixée au 01 octobre 2024 à 12h00,
Vu la Commission d'appel d'offres du 16 octobre 2024,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2024, où il a été décidé d'attribuer le marché au pli n°3,
Vu le rapport d'analyse en date du 16 octobre 2024,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le Marché à procédure adaptée n°2024-INV-003 de révision générale du plan local d'urbanisme a été lancé et publié le 23 août 2024. Ce dernier se décompose comme suivant :

- **Phase 1** : Diagnostic territorial ;
- **Phase 2** : Evaluation environnementale ;
- **Phase 3** : Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ;

- **Phase 4** : Elaboration du règlement écrit et graphique – Mise en forme du PLU pour arrêt du projet ;
- **Phase 5** : Enquête publique ;
- **Phase 6** : Adaptation définitive du projet avant approbation par le conseil municipal et contrôle de légalité.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 octobre 2024 à 14h30 pour l'ouverture et l'analyse des plis.

Les critères de la consultation étaient les suivants :

Critère prix : 30%

Critère technique : 70% dont :

- ✓ **Sous-critère 1** : Analyse de la situation et compréhension de la mission,
- ✓ **Sous-critère 2** : Proposition d'une méthodologie adéquate au contexte local, à l'intégration des acteurs et partenaires, à l'accompagnement et au Conseil au processus décisionnel et à la concertation,
- ✓ **Sous-critère 3** : Composition de l'équipe en adéquation avec la méthodologie et la procédure,
- ✓ **Sous-critère 4** : Proposition d'un planning détaillé sur l'ensemble de la procédure incorporant la notion du risque dans le processus décisionnel et la concertation,
- ✓ **Sous-critère 5** : Références récentes dans la réalisation de documents d'urbanisme

Au regard des offres, la commission d'appel d'offres a formulé le classement suivant :

N° Marché	Entreprise	Prix sur 30	Valeur technique sur 70	Total sur 100	Classement
N°2024-INV-003	ESPACE VILLE SCOP	16,10	57,00	73,10	1
	METROPOLIS	17,25	53,00	70,25	2
	KARTHEO SARL	30,00	35,00	65,00	3
	CITTANOVA SAS	16,11	44,00	60,11	4

Il est à noter que l'ensemble des candidats ont donné l'ensemble des pièces demandées pour candidater. Précision également faite que les recours précontractuels potentiels des autres soumissionnaires sont à ce jour purgés.

La Commission d'appel d'offres, selon les critères de jugement des offres, a donné un avis favorable à l'offre de l'entreprise suivante, jugée comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, au regard des critères de la consultation :

- **ESPACE VILLE SCOP** pour un montant de 70 580,00 € HT soit 84 696,00 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour lequel une entreprise est identifiée comme la plus satisfaisante au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le MAPA n°2024-INV-003 pour la révision générale du plan local d'urbanisme de Cubzac les Ponts conformément au descriptif donné à l'Entreprise ESPACE VILLE SCOP pour un montant de **70 580,00 € HT** soit **84 696,00 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'opération 31 – article 202.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE